

**Service des moyens 1<sup>er</sup> degré**

Dossier suivi par :

**Aude DEMÉ**

02 41 74 35 47

sm1d49@ac-nantes

DSDEN de Maine-et-Loire  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers CEDEX

Angers, le 9 décembre 2025,

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de l'Education  
 Nationale de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements privés sous contrat  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements spécialisés sous contrat  
Mesdames et Messieurs les maîtres contractuels et agréés du 1<sup>er</sup> degré  
Pour attribution

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale  
Monsieur le Directeur diocésain  
Pour information

Objet : allègement de service pour raison médicale – Année scolaire 2026-2027

Références : articles R.911-12 à R.911-18 du code de l'éducation.

La présente note a pour objet de vous présenter les modalités de mise en œuvre du dispositif d'allègement de service pour l'année scolaire 2026-2027.

### I- Bénéficiaires du dispositif

L'allègement de service constitue une modalité d'adaptation du poste de travail, ouverte aux maîtres contractuels à titre définitif exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État.

Ce **dispositif exceptionnel** tend à permettre de concilier l'état de santé du demandeur, qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement, avec les exigences de la continuité du service, par un aménagement du rythme et des conditions de travail. Il s'agit, par exemple, de permettre aux personnels suivant un traitement lourd de poursuivre leur activité professionnelle ou de faciliter une reprise d'activité après une affectation sur poste adapté.

### II- Quotité de l'allègement

Il peut être accordé à un agent exerçant à temps partiel mais ne saurait se cumuler avec le temps partiel thérapeutique.

Il est attribué pour une durée maximale d'une année scolaire, sans garantie de reconduction automatique. Compte tenu d'une organisation du temps scolaire hebdomadaire à 4 jours dans les écoles privées de Maine-et-Loire, l'allègement de service ne peut être envisagé que dans la limite de 25% des obligations réglementaires de service de l'agent, soit une journée de classe par semaine.

### **III- Instruction des demandes**

✓ Pour une première demande d'allégement de service, il conviendra de prendre rendez-vous avec le médecin du travail à l'adresse suivante : [medecin-prevention49@ac-nantes.fr](mailto:medecin-prevention49@ac-nantes.fr).

✓ Les demandes, y compris celles de renouvellement, sont à formuler sur l'imprimé en annexe et doivent être transmises avant le vendredi 31 janvier 2026, à l'adresse suivante :

Par courrier : DSDEN de Maine-et-Loire  
SM1D privé  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers cedex

Ou par mail : [sm1d49@ac-nantes.fr](mailto:sm1d49@ac-nantes.fr)

✓ Chaque demande, adressée sous couvert du chef d'établissement, doit être obligatoirement accompagnée d'un courrier adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie, DASEN de Maine et Loire, expliquant les difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions et d'un certificat médical détaillé sous pli confidentiel à destination du médecin de prévention, et éventuellement de la notification de RQTH.

✓ L'avis du médecin du travail est requis par le service de gestion et donne lieu à l'examen individualisé de la situation particulière de chaque demandeur.

### **IV- Décision d'allégement**

Les décisions d'attribution d'allégement de service sont prises par l'autorité académique après validation de la Commission Consultative Mixte Départementale. L'avis du médecin de prévention et du supérieur hiérarchique sont recueillis. Les décisions sont notifiées par voie hiérarchique.

Je vous rappelle que les bénéficiaires d'un allégement de service ne peuvent bénéficier d'une autorisation de cumul d'activités.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des enseignants de votre établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes demandes de précisions complémentaires.



Sandrine BODIN



**DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE SERVICE**  
**POUR RAISON DE SANTÉ**  
**Des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré privé en contrat définitif**

Imprimé à retourner à la DSDEN de Maine-et-Loire – SM1D – Enseignement privé avant le 31 janvier 2026

Je soussigné(e),

Prénom, NOM : .....

Né(e) le : ...../...../ .....

Établissement d'exercice : .....Code RNE : .....

Ville : .....

À temps plein       À temps partiel – quotité .....%

Demande de renouvellement :       OUI       NON

Etes-vous reconnue(e) travailleur handicapé ?     OUI       NON

(Si oui, joindre une copie de l'attestation transmise par la MDPH)

Ou le cas échéant demande en cours ?     OUI       NON

Quotité de travail prévue pour 2025/2026 :

Temps plein       Temps partiel – Quotité demandée.....%

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent formulaire et reconnaissais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des allègements de service.

À ..... , le .....

Signature

Avis du chef d'établissement	Avis du médecin du travail (après réception de la demande)